



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2024
Français
Original : anglais

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la Mission. On y retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant, pour la période allant du 16 mars au 15 septembre 2024.

2. La MINUK a toujours pour priorité de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle poursuit sa collaboration constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec l'ensemble de la population du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#). La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo maintient sa présence, conformément à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et au rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborent étroitement avec la Mission.

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique, y compris concernant le dialogue facilité par l'Union européenne

3. Au cours de la période considérée, l'application des accords facilités par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina n'a que peu progressé. Les autorités du Kosovo ont pris une série de mesures qui ont eu des répercussions sur la vie quotidienne des Serbes du Kosovo et des autres communautés non majoritaires. Pristina a de nouveau affirmé que ces mesures étaient destinées à faire respecter l'état de droit et ne visaient pas particulièrement les Serbes du Kosovo. Néanmoins, à chaque fois que les autorités du Kosovo ont appliqué une mesure qui n'avait pas fait l'objet de consultations et d'un consensus avec les représentants des Serbes du Kosovo et dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina, de nombreux Serbes du Kosovo l'ont perçue



comme antagoniste. Les autorités du Kosovo ont également fermé plusieurs institutions financées par la Serbie et ont fait part de leur intention de rouvrir le pont principal de Mitrovica à la circulation automobile, un projet qui suscite la contestation et qui a pris une allure de symbole.

4. La directive de la Banque centrale du Kosovo faisant de l'euro la seule monnaie légale pour les transactions en espèces a continué d'entraver les droits économiques et sociaux des Serbes et d'autres communautés non majoritaires du Kosovo, en particulier les Roms. En outre, le 20 mai, le Service de police du Kosovo a fermé des bureaux de la Caisse d'épargne postale serbe dans les quatre municipalités du nord et perquisitionné des bureaux de l'administration du trésor du Gouvernement de Serbie à Mitrovica-Nord. Le Directeur du Bureau pour le Kosovo-Metohija du Gouvernement serbe, Petar Petković, a affirmé qu'il s'agissait d'une escalade et d'une « attaque violente contre le dialogue ». À Pristina, le Ministre des affaires intérieures, Xhelal Sveçla, a déclaré que cette mesure avait été prise « pour établir la légalité ». Les résidents concernés doivent à présent franchir la frontière administrative pour percevoir leur salaire, leur pension et les aides sociales du Gouvernement serbe.

5. L'Union européenne a organisé six réunions à Bruxelles pour tenter de résoudre la question du dinar, mais aucun accord n'a été trouvé. La dernière réunion de ce type entre les négociateurs en chef et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux, Miroslav Lajčák, s'est tenue le 15 mai.

6. Le 5 août, le Service de police du Kosovo a fermé les neuf bureaux de la poste de Serbie dans le nord du Kosovo au motif qu'ils opéraient sans licence. Ces fermetures ont entraîné la suppression de services financiers et postaux essentiels pour les résidents, tels que les transferts d'argent, le traitement de paiements en lien avec des institutions serbes, notamment dans le domaine de l'éducation et des soins de santé, la distribution de factures de services publics et le versement de prestations sociales. Dans le reste du Kosovo, les bureaux de poste gérés par les Serbes restent opérationnels, mais leurs services sont fortement réduits.

7. Le 30 août, le Service de police du Kosovo a fermé les quatre derniers bureaux municipaux et un bureau de district régional gérés par le Gouvernement serbe dans le nord du Kosovo et fouillé un bâtiment de l'hôpital sous gestion serbe dans le district de Mitrovica-Nord. Le gouvernement du Kosovo a confirmé la fermeture, déclarant que les bureaux concernés étaient des « institutions parallèles et illégales d'autoadministration locale » dont l'existence violait les lois et la constitution du Kosovo.

8. L'Union européenne et le Quint (Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont exprimé leur préoccupation et leur déception concernant les fermetures des bureaux municipaux et des bureaux de poste et demandé à Pristina de s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale. Les États-Unis et l'Union européenne ont fait valoir que les questions relatives aux structures sous gestion serbe au Kosovo devaient être résolues dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Kosovo a déclaré que de telles actions sapaient les efforts déployés pour maintenir la sécurité, la stabilité et la paix.

9. En réaction à la fermeture des institutions dans le nord du Kosovo, le 6 septembre, des activistes serbes ont bloqué la circulation à trois points de passage entre la Serbie et le Kosovo, ne laissant passer que des véhicules médicaux et des personnes munies de documents de voyage serbes. Les manifestants ont demandé que le Service de police du Kosovo se retire du nord du Kosovo, que les Serbes du Kosovo qui avaient été arrêtés soient libérés, que les « Albanais du Kosovo ayant commis des

crimes » soient arrêtés et que la communauté internationale sanctionne le gouvernement du Kosovo. Ils ont également demandé que la MINUK et la Force internationale de sécurité au Kosovo s'acquittent du rôle que leur conférait la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Le 6 septembre, les autorités du Kosovo ont fermé les points de passage concernés et conseillé à tous les résidents d'éviter de voyager en Serbie. Les activistes serbes ont levé leurs barrages le 7 septembre, après quoi les autorités du Kosovo ont rouvert les points de passage concernés.

10. La pétition visant à lancer le processus de destitution des maires dans les quatre municipalités du nord à majorité serbe ayant porté ses fruits, les élections se sont tenues le 21 avril. Toutefois, le seuil minimum fixé pour la destitution, à savoir 50 % des personnes inscrites sur les listes électorales, n'a pas été atteint. Le parti de la Liste serbe avait annoncé un boycott, déclarant qu'il doutait de l'exactitude des listes électorales et qu'il était préoccupé par la présence prévue de caméras dans les centres de vote, et, partant, que le seuil fixé pour que la destitution prenne effet n'était pas réaliste. L'Union européenne et le Quint ont déploré le faible taux de participation.

11. Dans les semaines qui ont suivi, les maires de Zubin Potok et de Zvečan/Zveçan, dans le nord du Kosovo, qui exerçaient leurs fonctions dans des locaux de substitution depuis les violentes manifestations de mai 2023, se sont installés dans les bâtiments municipaux.

12. Le 11 juillet, des Serbes du Kosovo employés par des institutions financées par la Serbie dans la municipalité de Štrpce/Shtërpçë, dans le sud du Kosovo, ont été convoqués par la police afin d'être interrogés et ont été accusés d'« atteinte à l'ordre constitutionnel ».

13. Le 3 août, sur ordre du Bureau du Procureur spécialisé du Kosovo, le Service de police du Kosovo a arrêté cinq Serbes du Kosovo pour des crimes de guerre présumés. Le Ministère des affaires étrangères de Serbie a condamné ces arrestations, affirmant qu'elles procédaient d'une campagne plus large visant à « intimider et à expulser le peuple serbe ». Les accusés ont été placés en détention provisoire pendant 30 jours. Une manifestation pacifique a eu lieu le 5 août dans le village de Pasjane/Pasjan, où des centaines de Serbes du Kosovo se sont rassemblés pour protester contre les arrestations, critiquer la communauté internationale pour son inaction et demander la protection de la Force internationale de sécurité au Kosovo.

14. Le gouvernement du Kosovo a soulevé la question de l'ouverture du pont principal de Mitrovica. Le 30 mai, le commandant régional adjoint du Service de police du Kosovo a déclaré que ce pont serait ouvert « très prochainement » à la circulation automobile, en réponse à quoi des membres de la communauté internationale ont réaffirmé que cette question devait être examinée dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Le pont sur la rivière Ibar/Ibër est fermé aux véhicules depuis 2014. La Force internationale de sécurité au Kosovo a réagi en déclarant qu'elle continuerait d'assurer la sécurité et de patrouiller sur le pont principal et à proximité de celui-ci, et demandé à son tour que cette question fasse l'objet d'un accord dans le cadre du dialogue. Le 17 juillet et le 2 août, le Premier Ministre du Kosovo, Albin Kurti, a rencontré les ambassadeurs du Quint et le Chef du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et présenté le plan du gouvernement pour la réouverture du pont.

15. Le 7 août, de nombreux Serbes du Kosovo se sont rassemblés pacifiquement à Mitrovica-Nord pour protester contre le projet de réouverture du pont. Le lendemain la municipalité de Mitrovica-Nord a organisé un débat ayant pour thème « la coopération interethnique, l'administration municipale au service de la sécurité communautaire, la coopération entre les institutions et la société civile », auquel peu

de Serbes du Kosovo ont participé. Le même jour, une altercation a eu lieu entre le Service de police du Kosovo et les dirigeants de Démocratie serbe, après que des ouvriers ont commencé à peindre par-dessus le drapeau serbe sur une place publique à Mitrovica-Nord. Le chef de Démocratie serbe et son adjoint ont été arrêtés, puis relâchés peu après.

16. Le 11 août, le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, a déclaré que Pristina prévoyait d'ouvrir le pont par la force et demandé instamment à la Force internationale de sécurité au Kosovo de ne pas permettre que celui-ci soit ouvert de manière « unilatérale ». La Représentante spéciale du Secrétaire général a souligné qu'il convenait d'« éviter toute mesure unilatérale susceptible d'accroître les tensions, de mettre en péril la stabilité et de saper la confiance entre les communautés ». Le 13 août, alors qu'il était interrogé sur la proposition de l'Union européenne d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de dialogue à Bruxelles, M. Kurti a répondu que la question du pont avait été résolue en 2016-2017 et que celui-ci « devait être ouvert ». Le même jour, plus de 400 femmes des quatre municipalités du nord ont adressé une lettre à la Force internationale de sécurité au Kosovo, l'exhortant à ne pas autoriser l'ouverture du pont pour des raisons de sécurité.

17. Dans ce contexte, le dialogue facilité par l'Union européenne a continué de stagner. Le 17 mars, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a marqué l'anniversaire de l'Accord sur la voie de la normalisation des relations et de l'Annexe relative à sa mise en œuvre, notant que les deux parties avaient réalisé des progrès « très limités » dans l'acquittement de leurs obligations.

18. Le 26 juin, M. Borrell a présidé des réunions bilatérales de haut niveau avec M. Kurti et avec M. Vučić à Bruxelles afin de poser les bases d'une réunion trilatérale ultérieure. Toutefois, la réunion trilatérale n'a pas eu lieu. M. Borrell a ensuite déclaré que M. Kurti n'était pas prêt pour cette réunion et qu'il avait posé trois conditions pour que Pristina « participe plus avant au processus de normalisation au sens large », à savoir : a) la signature, et, partant, la formalisation, de l'Accord ; b) le retrait de la lettre transmise le 13 décembre 2023 par l'ancienne Première Ministre de Serbie, Ana Brnabić, au Service européen pour l'action extérieure ; c) la remise aux autorités judiciaires du Kosovo des auteurs des faits survenus à Banjska/Banjskë. Selon M. Borrell, M. Vučić était disposé à participer à la réunion trilatérale, mais non à satisfaire pleinement aux conditions de M. Kurti, ce qu'il a justifié par l'existence de contraintes constitutionnelles, tout en indiquant qu'il était prêt à étudier d'autres possibilités.

19. Une réunion de suivi s'est tenue le 2 juillet à Bruxelles entre les négociateurs en chef et M. Lajčák, l'objectif principal étant de discuter de la finalisation du plan de séquençement de l'Annexe relative à la mise en œuvre de l'Accord. Les discussions n'ont permis aucun progrès.

20. Le 13 septembre, M. Vučić a annoncé que la Serbie prendrait une série de mesures en réponse à celles prises par Pristina « contre les institutions serbes ». Il a également listé plusieurs conditions nécessaires pour faire avancer le processus de dialogue avec Pristina. Ainsi, il a demandé la réintégration des Serbes du Kosovo dans les structures policières et judiciaires du Kosovo ainsi que la tenue d'élections locales dans le nord du Kosovo. En outre, il a appelé à la création de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe et à la réouverture des services financiers et postaux sous gestion serbe qui avaient été fermés et demandé que les unités d'opérations spéciales du Service de police du Kosovo se retirent du nord du Kosovo. Le 16 avril, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a recommandé que le Kosovo soit invité à devenir membre du Conseil et que l'organisation surveille qu'il s'acquitterait de plusieurs engagements et obligations

après son adhésion. Elle a noté que la création de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe constituerait « une étape importante » s'agissant de garantir la protection des droits des Serbes du Kosovo et devrait être considérée « comme un engagement faisant suite à l'adhésion ».

21. M. Vučić avait déclaré auparavant que la Serbie envisagerait de quitter le Conseil de l'Europe si le Kosovo y était admis et promis de « lutter » contre la demande d'adhésion de ce dernier. À la suite de cette déclaration, le porte-parole du Service européen pour l'action extérieure a déclaré que le lobbying de la Serbie contre la candidature du Kosovo à des organisations internationales violait clairement l'Accord de 2023.

22. En amont de la réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe des 16 et 17 mai, l'Allemagne et la France ont souligné l'importance pour Pristina, dans le cadre de sa demande d'adhésion à l'organisation, de progresser de manière tangible vers la création de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe. Dans une lettre conjointe adressée à M. Kurti, le Chancelier de l'Allemagne, le Président de la France et la Première Ministre de l'Italie ont demandé au Kosovo de transmettre le projet de statut de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe proposé par l'Union européenne à la Cour constitutionnelle du Kosovo pour que celle-ci l'examine. Il était en outre précisé dans la lettre que la proposition de M. Kurti tendant à préparer un nouveau projet de statut à envoyer au Conseil de l'Europe pour examen « risquait de compromettre encore davantage le dialogue facilité par l'Union européenne ». La candidature du Kosovo au Conseil de l'Europe reste en attente.

23. Plusieurs restrictions à la liberté de circulation ont été mises en place par Belgrade et Pristina. Le 17 avril, des centaines de personnes du Kosovo, dont des policiers, ont été arrêtées pendant plusieurs heures à différents points de passage de la frontière serbe. Le Ministère de l'intérieur de la Serbie a annoncé que quatre personnes, dont le Directeur adjoint du Service de police du Kosovo, avaient été arrêtées. Elles ont été libérées le jour suivant. La Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie a déclaré que cette mesure était destinée à défendre l'ordre constitutionnel de la Serbie. M. Kurti a qualifié ces actions de « représailles contre les civils du Kosovo », au lendemain du vote de l'Assemblée parlementaire en faveur de l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe. Le porte-parole du Service européen pour l'action extérieure a déclaré que les « mesures unilatérales et non coordonnées » de Belgrade violaient l'Accord de 2011 sur la liberté de circulation.

24. Le 13 mai, les autorités du Kosovo ont empêché le patriarche Porfirije et sept autres hiérarques de l'Église orthodoxe serbe d'entrer au Kosovo pour assister à la Sainte Assemblée des évêques de l'Église orthodoxe serbe au Patriarcat de Peć, dans la municipalité de Pejë/Peć. Les autorités du Kosovo ont déclaré qu'elles avaient refusé l'entrée sur leur territoire aux personnes concernées parce que « la Serbie continue de violer l'Accord de Bruxelles ». Le Quint et l'Union européenne ont déclaré que cette décision était contraire au plan Ahtisaari. Le 26 juin, M. Petković s'est vu refuser l'autorisation de se rendre au Kosovo pour la fête nationale serbe de la Vidovdan.

25. Le 9 mai, le Ministère de l'intérieur du Kosovo a lancé un processus visant à remplacer les permis de conduire délivrés par la Serbie aux personnes résidant au Kosovo par des permis délivrés par le Kosovo. Il a indiqué que 6 509 demandes de nouveaux permis avaient été reçues, dont 5 732 provenant du nord du Kosovo.

26. Le 16 août, la Présidente du Kosovo, Vjosa Osmani, a annoncé que les prochaines élections générales régulières au Kosovo se tiendraient le 9 février 2025.

Ce serait la première fois que les élections ne sont pas anticipées depuis la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo en 2008.

III. Nord du Kosovo

27. Les conditions de sécurité sont restées tendues dans le nord du Kosovo et ont été marquées par de nombreux incidents qui ont continué de générer des tensions entre les Serbes du Kosovo et les autorités du Kosovo.

28. Le maintien des restrictions pesant sur l'importation de marchandises serbes et l'application de la directive de la Banque centrale du Kosovo sur les paiements en espèces ont porté atteinte aux droits socio-économiques des résidents et eu une incidence négative sur les entreprises locales. Les autorités ont inspecté les entreprises détenues par des Serbes du Kosovo pour s'assurer qu'elles respectaient le système réglementaire en vigueur, ce qui a entraîné certaines fermetures. Les entreprises qui ne se conformaient pas au règlement ont été invitées à s'inscrire auprès de l'Agence d'enregistrement au registre du commerce du Kosovo, qui a ouvert des bureaux dans les quatre municipalités du nord pour faciliter les inscriptions.

29. Le 16 avril et le 1^{er} août, le Service de police du Kosovo a perquisitionné de nombreuses pharmacies à Leposavić/Leposaviq et à Zubin Potok et saisi des médicaments fabriqués en Serbie. Elle a invité les propriétaires à enregistrer leur entreprise auprès de l'Agence d'enregistrement au registre du commerce du Kosovo. Les 16 et 22 juillet, l'Agence de privatisation du Kosovo, accompagnée du Service de police du Kosovo, a inspecté cinq stations-service dans le nord du Kosovo, qu'elle a fermées parce qu'elles ne disposaient pas des autorisations requises par le système du Kosovo. Un appel d'offres ouvert a été lancé le 26 juillet pour la location de ces stations et conclu le 5 septembre. Les autorités du Kosovo ont inspecté d'autres stations-service dans le nord du Kosovo, mais n'ont pas pris d'autres mesures.

30. Le 9 avril, l'Agence de privatisation du Kosovo, qui administre les entreprises collectives, a informé plusieurs Serbes du Kosovo propriétaires d'entreprises qu'elle mettrait aux enchères les locaux collectifs dans lesquels ils opéraient.

31. Le 23 mai, les employés de *Jedinstvo*, seul journal en langue serbe basé à Mitrovica-Nord, ont protesté contre leur expulsion de leurs locaux, dont l'Agence de privatisation du Kosovo avait annoncé la privatisation. M. Petković a condamné l'expulsion. La bibliothèque de l'Université de Pristina à Mitrovica-Nord, située dans le même bâtiment, a reçu un avis d'expulsion similaire, à la suite de quoi les employés ont dû quitter les lieux.

32. Le 2 avril, le gouvernement du Kosovo a décidé de débloquer 4 millions d'euros pour subventionner la construction de logements sociaux pour les communautés non majoritaires du nord du Kosovo. Le 12 août, le Ministre des collectivités locales du Kosovo a annoncé un projet de construction de 200 maisons dans les quatre municipalités du nord, dont les autorités devaient préciser s'il viserait à permettre des retours ou de premières installations.

33. Les enquêtes menées par Belgrade et Pristina sur les faits survenus à Banjska/Banjskë en septembre 2023 se sont poursuivies. Le Service de police du Kosovo a procédé à plusieurs perquisitions dans le nord du Kosovo, au cours desquelles elle a saisi une cache d'armes. Le 15 juin, elle a fouillé deux écoles sous gestion serbe à Leposavić/Leposaviq, ce que les autorités serbes ont condamné.

34. Belgrade a demandé des éléments de preuve à Pristina par l'intermédiaire du Bureau de l'Union européenne au Kosovo en juillet, mais les autorités du Kosovo n'ont pas encore répondu à cette demande, selon l'Union européenne. En août, le

Ministère de la justice du Kosovo a déclaré que lui seul était compétent pour enquêter sur l'affaire et la juger. Il a également déclaré que la Serbie n'avait pas répondu à la demande formelle du Procureur spécial envoyée par l'intermédiaire du Bureau de l'Union européenne au Kosovo, datant d'octobre 2023. Le 11 septembre, le Bureau du Procureur spécial du Kosovo a mis 45 personnes en accusation. Celles-ci ont été accusées de diverses infractions pénales, notamment d'« infractions graves à l'ordre constitutionnel et à la sécurité de la République du Kosovo », de « financement du terrorisme » et de « blanchiment d'argent ».

35. Plusieurs atteintes à la sécurité se sont produites, notamment de nombreux cas d'incendies volontaires de véhicules appartenant à des Serbes du Kosovo. Le 14 juillet, un individu non identifié a lancé un cocktail Molotov dans un café de Mitrovica-Nord, deux jours après que le Ministre de l'intérieur et d'autres hauts fonctionnaires du Kosovo y avaient été photographiés. Un autre engin a explosé aux abords du lac de Gazivoda/Gazivodë le 21 juillet, visant des Albanais du Kosovo. M. Kurti a par la suite déclaré que le lac leur avait été « légué par leurs ancêtres », ce qui a incité les Albanais du Kosovo à s'y rendre et suscité des réactions de la part des résidents serbes du Kosovo. Aucun blessé n'est à déplorer des suites de ces incidents.

36. Plusieurs Serbes du Kosovo ont été arrêtés, notamment des personnes soupçonnées par les autorités du Kosovo d'avoir blessé des membres de la Force de paix au Kosovo lors des manifestations de mai 2023 à Zvečan/Zveçan. Des organisations serbes du Kosovo ont fait part de leurs préoccupations en matière de respect des droits humains, faisant valoir que les mesures prises contre ces personnes, qui comprenaient de longues périodes de détention provisoire dans des prisons de haute sécurité, étaient disproportionnées. La MINUK a reçu des signalements, notamment des allégations selon lesquelles le Service de police du Kosovo aurait fait un usage excessif de la force à la suite de ces arrestations, et donné la suite voulue à ces allégations auprès de l'Inspection générale de la police du Kosovo.

37. Le 13 avril, le Service de police du Kosovo a arrêté un Serbe du Kosovo à la porte 31, précisant que l'arrestation était liée aux violents affrontements survenus entre la police et des manifestants en octobre 2021. L'arrestation a été condamnée par la Liste serbe et le Bureau pour le Kosovo-Metohija du Gouvernement de Serbie. Le 14 avril, des agents des unités d'opérations spéciales du Service de police du Kosovo ont arrêté et, selon certaines informations, auraient agressé un Serbe du Kosovo à Zubin Potok. L'Inspection générale de la police du Kosovo a ouvert une enquête sur l'incident.

38. Le 10 septembre, le Service de police du Kosovo a arrêté quatre jeunes Serbes du Kosovo à Mitrovica-Nord, à la suite d'une altercation avec des officiers en civil. L'arrestation a donné lieu à des allégations de recours excessif à la force, de mauvais traitements en garde à vue et de refus de soins médicaux. Les quatre personnes ont été placées en garde à vue à Mitrovica-Sud pendant 48 heures. Des manifestations pacifiques en faveur de leur libération ont eu lieu devant le commissariat de police et le tribunal. Le 11 septembre, les personnes concernées ont été condamnées à 30 jours d'assignation à résidence. Le Médiateur adjoint a publié une déclaration après avoir rendu visite aux détenus, dans laquelle il a noté l'existence « d'éléments sérieux indiquant des violations des droits humains, notamment un traitement inhumain par la police », et indiqué que les détenus présentaient des blessures visibles qui n'apparaissaient pas dans leurs dossiers médicaux.

39. En avril, plusieurs Albanais du Kosovo ont été arrêtés au motif qu'ils auraient agressé des Serbes du Kosovo à Mitrovica-Nord. Un Serbe du Kosovo a été arrêté à Leposavić/Leposaviq le 19 mai au motif qu'il aurait attaqué un Albanais du Kosovo.

40. Le 26 juin, un Serbe du Kosovo soupçonné d'espionnage a été arrêté à la porte 1 (Jarinje/Jarinjë). Le 27 juin et le 12 septembre, deux Serbes du Kosovo soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre ont été arrêtés séparément. Ces arrestations ont suscité des réactions de la part des autorités serbes, qui ont déclaré qu'elles étaient sous-tendues par des motivations politiques et constituaient une forme d'« oppression des Serbes du Kosovo ».

41. Malgré les progrès réalisés plus tôt dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'énergie, de nombreux habitants du nord du Kosovo se sont dits mécontents des services du fournisseur d'énergie Elektrosever au cours des derniers mois. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (S/2024/282), les habitants du nord du Kosovo avaient commencé à recevoir d'Elektrosever des factures d'électricité, une première depuis 1999. En mars, l'entreprise a commencé à envoyer des factures d'un montant forfaitaire de 21,60 euros, qu'elle a par la suite doublées de nouvelles factures pour le même mois. Face aux préoccupations concernant l'inexactitude de sa facturation ou le fait qu'elle facturait rétrospectivement, elle a commencé à installer de nouveaux compteurs électriques. Elle a également ouvert un nouveau bureau à Mitrovica-Nord pour faciliter l'envoi régulier des factures.

42. Les écoles sous gestion serbe que la Commission électorale centrale du Kosovo avait demandé d'utiliser comme centres de vote pour les élections concernant la destitution des maires ont opposé leur refus. Le 4 juillet, le Bureau du procureur de Mitrovica a engagé des poursuites contre 14 directeurs d'école serbes du Kosovo au motif qu'ils auraient entravé le processus électoral. Les directeurs ont été interrogés, mais aucune charge pénale n'a été retenue.

43. Le 2 mai, le Service de police du Kosovo a installé des caméras de surveillance dans le centre de Mitrovica-Nord et confirmé qu'elle entendait installer environ 200 caméras dans le nord du Kosovo, en réaction à quoi de nombreuses organisations de la société civile ont exprimé leurs inquiétudes concernant le respect du droit à la vie privée. Le 22 juillet, des techniciens, accompagnés du Service de police du Kosovo, ont installé plusieurs caméras autour du pont principal sur l'Ibar/Ibër.

44. Le 3 juin, l'agence du Kosovo chargée de la comparaison et de la vérification des biens immobiliers a annoncé la préparation de 100 avis d'expulsion dans le nord du Kosovo. En juin, une quarantaine d'avis ont été envoyés à des habitants de Mitrovica-Nord et d'autres devraient suivre. Ces décisions d'expulsion, qui étaient en attente d'exécution depuis 2006 et 2007, visaient à faciliter l'exercice du droit de retour de certains Albanais du Kosovo. Cependant, elles pourraient entraver le droit à un logement convenable de certains Serbes du Kosovo qui sont expulsés alors qu'ils se trouvent dans des situations vulnérables et pour qui aucune solution de repli n'a réellement été prévue. Douze familles de Serbes du Kosovo ont volontairement quitté les propriétés qu'elles occupaient, dont l'une a été remise à un propriétaire albanais du Kosovo le 18 juillet.

45. Dans le cadre de l'action menée pour lutter contre la contrebande, le Service de police du Kosovo a coupé des routes le 5 juin dans le village de Banje/Banë, dans le district de Zubin Potok. Des villageois serbes du Kosovo se sont plaints d'avoir ainsi perdu l'accès à leurs propriétés.

46. Les décisions du gouvernement et les procédures judiciaires en cours concernant l'expropriation de parcelles de terrain au profit de « projets d'infrastructure » déjà construits par le gouvernement à Leposavić/Leposaviq et Zubin Potok ont continué de poser des problèmes pour les droits de propriété des Serbes du Kosovo. Le 30 mai, le gouvernement du Kosovo a pris une décision finale concernant l'expropriation de plus de 100 parcelles de terre à Zubin Potok et Leposavić/Leposaviq. Cette mesure est intervenue alors que le tribunal de première instance de Pristina avait déjà pris des

décisions dans lesquelles il avait statué sur la légalité d'expropriations antérieures. La Liste serbe a rappelé que les droits de propriété étaient inviolables et critiqué le gouvernement du Kosovo pour avoir violé sa propre législation. Le 6 juin, le Quint, l'Union européenne et l'OSCE ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont dit regretter la décision du gouvernement. En juillet, le gouvernement du Kosovo a approuvé une demande visant à transférer des parcelles de terrain situées à Zubin Potok au Ministère de l'intérieur et a demandé aux propriétaires de prouver qu'ils détenaient les propriétés concernées.

47. Le 26 juin, la poste du Kosovo a ouvert un bureau dans l'ancien complexe thermal de Banjska/Banjskë, qui était fermé depuis septembre 2023, date à laquelle l'Agence de privatisation du Kosovo avait pris le contrôle des locaux. Le 30 juin, il a été annoncé que la poste du Kosovo ouvrirait trois nouvelles succursales dans le nord du Kosovo avant la fin de l'année 2024. Le 29 août, une succursale a été ouverte dans le centre de Mitrovica-Nord sur fond de protestations pacifiques organisées par des Serbes du Kosovo et sous la protection de la police armée. Le 26 août, une société appartenant à des Albanais du Kosovo a ouvert un supermarché à Mitrovica-Nord dans les locaux d'un ancien magasin qui appartenait à un Serbe du Kosovo. Un appel anonyme à boycotter le supermarché a circulé sur les médias sociaux, dans lequel il était précisé que tout habitant qui s'approcherait du magasin « serait photographié et sévèrement sanctionné ».

48. Le 30 juin, des affiches sont apparues dans le nord du Kosovo, sur lesquelles figuraient des photographies du Président de la Serbie assorties de l'inscription « Commandant suprême, nous vous attendons ». Le Service de police du Kosovo a ouvert une enquête pour « incitation à la haine et à la discorde ». Par ailleurs, le 7 juillet, il a arrêté un Serbe du Kosovo mineur pour incitation à la haine et à la discorde et en a interrogé trois autres en lien avec la distribution de brochures à Mitrovica-Nord. Le 9 juillet, il a arrêté un Albanais du Kosovo mineur pour incitation à la haine au motif qu'il aurait mis le feu à un drapeau serbe à Mitrovica-Nord.

49. Le 10 septembre, des Serbes du Kosovo ont protesté pacifiquement tandis que M. Kurti assistait à l'ouverture d'un restaurant appartenant à un Albanais du Kosovo à Mitrovica-Nord. Le chef de Démocratie serbe et son adjoint ont été arrêtés pour avoir utilisé un sifflet pour protester contre la visite. Ils ont été relâchés le même jour. Dans une déclaration commune, plusieurs organisations de la société civile et de défense des droits humains ont condamné ces arrestations, qu'elles ont jugées « illégales ».

50. La MINUK a retrouvé l'accès à ses bureaux situés dans les bâtiments municipaux de Leposavić/Leposaviq, Zvečan/Zveçan et Zubin Potok, et procède à des évaluations visant à garantir la sécurité de son personnel avant son retour.

IV. État de droit et droits humains

État de droit

51. Comme suite à la décision prise le 13 mars par le gouvernement du Kosovo de reconnaître les droits de propriété du monastère de Visoki Dečani, le 20 mars, le diocèse de l'Église orthodoxe serbe de Raška et Prizren a annoncé que 24 hectares de terres avaient été officiellement enregistrés comme propriété du monastère dans le cadastre central du Kosovo, comme le prévoyait une décision de 2016 de la Cour constitutionnelle du Kosovo.

52. Les arrestations, les mises en accusation et les procès pour de crimes de guerre commis pendant le conflit du Kosovo en 1998-1999 se sont poursuivis. Le 18 avril, la police serbe a arrêté et détenu un Albanais du Kosovo soupçonné de crimes de

guerre. Cette personne est un ancien membre de l'Armée de libération du Kosovo. Le 24 avril, la Haute Cour de Belgrade a condamné un ancien commandant de l'armée yougoslave à 20 ans de prison pour des crimes de guerre commis près de Pejë/Peć en 1999.

53. Le 14 mai, le Bureau du Procureur spécial du Kosovo a mis en accusation *in absentia* trois Serbes du Kosovo pour des crimes de guerre présumés liés à de mauvais traitements infligés à des détenus albanais dans des prisons de Pristina et de Lipjan/Lipljan. Le 10 juin, le tribunal de première instance de Pristina a condamné un Serbe du Kosovo à huit ans de prison pour crimes de guerre. Le 27 juin, un Serbe du Kosovo originaire de Leposavić/Leposaviq a été arrêté parce qu'il était soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre dans la région de Malishevë/Mališevo et aux environs de Klinë/Klina. Le tribunal de première instance de Pristina a ensuite ordonné que cette personne soit placée en détention provisoire en raison du risque de fuite. Le 12 juillet, le tribunal de première instance de Pristina a condamné un Albanais du Kosovo détenant la nationalité serbe à 15 ans de prison pour sa participation au massacre d'Izbiçë/Izbica en mars 1999, au cours duquel 130 Albanais du Kosovo avaient été tués. Le 19 juillet, le tribunal de première instance de Pristina a condamné un Bosnien du Kosovo à 12 ans de prison pour des crimes de guerre commis en mai 1999.

54. Les avocats des Serbes du Kosovo qui sont poursuivis pour des crimes de guerre présumés, y compris *in absentia*, ont fait part de leurs préoccupations concernant le droit des accusés à un procès équitable dans un délai raisonnable, le manque de raisonnement juridique et de potentiels liens entre les poursuites engagées et des litiges de propriété.

55. Le 28 juin, le tribunal de première instance de Pristina a condamné quatre Serbes du Kosovo inculpés pour le meurtre du politicien de premier rang Oliver Ivanović, un Serbe du Kosovo, en 2018 et en a acquitté deux autres.

56. La police du Kosovo a arrêté plusieurs individus pour leur implication présumée dans les attaques contre des membres de la Force internationale de sécurité au Kosovo et du Service de police du Kosovo lors des manifestations à Zvečan/Zvečan en mai 2023. Le 10 mai, l'un d'entre eux a été arrêté à la frontière administrative à Jarinjë/Jarinjë. Le 19 juin, un autre a été appréhendé à Mitrovica. Le 24 juin, un troisième a été condamné à 15 mois de prison et à une amende de 12 000 euros pour son implication dans les attaques. Le 24 juillet, un autre encore a été appréhendé et inculpé.

57. Dans le respect de la constitution du Kosovo, qui impose que les communautés non majoritaires soient représentées dans les tribunaux, le Conseil judiciaire du Kosovo a recommandé la candidature de trois Serbes du Kosovo pour pouvoir cinq postes de juges réservés à cette communauté. Seule une juge serbe du Kosovo a été nommée par M^{me} Osmani. De même, lors d'un récent recrutement visant à pourvoir 100 postes de notaires dans tout le Kosovo, dont 8 étaient réservés à la communauté serbe du Kosovo, le Ministère de la justice n'a nommé aucun notaire issu de cette communauté, alors même qu'il existait des candidats qualifiés, si bien qu'il ne reste actuellement qu'une seule notaire serbe du Kosovo dans tout le Kosovo. Cette situation a continué d'entraver les droits linguistiques et l'accès aux services des Serbes du Kosovo. Le 4 août, le Service de police du Kosovo a publié un avis de vacance de poste pour le recrutement de nouveaux officiers de police, dans lequel les Serbes du Kosovo étaient invités à postuler.

58. La démission des juges et procureurs issus de la communauté serbe du Kosovo en novembre 2022 et la question non résolue de leur retour ont continué de susciter des inquiétudes quant à l'intégration du système judiciaire au Kosovo. L'absence des

intéressés a entravé l'administration de la justice dans le nord du Kosovo. Les autorités ont cherché à réaffecter temporairement des juges et des procureurs d'autres régions du Kosovo, principalement issus de la communauté albanaise, pour répondre aux besoins en personnel et gérer la charge de travail.

59. Le 16 avril, après que deux femmes avaient été tuées en l'espace de quatre jours, la Ministre de la justice du Kosovo a convoqué une réunion de haut niveau avec des représentantes et représentants d'autres ministères et de la communauté internationale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes au Kosovo. Les participantes et participants ont demandé à nouveau que les juges et les procureurs prennent plus au sérieux les cas de violence domestique et de violence de genre. Selon un rapport de Kosovo Women's Network, 58 féminicides ont été recensés au Kosovo depuis 2010. Le 6 août, un homme qui avait été arrêté pour violence domestique a tiré sur sa femme deux jours après être sorti de détention. Le Groupe de la sécurité et des questions de genre, composé de plus de 50 organisations locales et internationales œuvrant au Kosovo et présidé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a publié des déclarations dans lesquelles il condamne les féminicides et formule des recommandations à l'intention des institutions du Kosovo en vue de lutter contre ce problème.

60. La MINUK a continué de dispenser des services de certification des documents. Elle a traité en tout 1 884 documents : 699 relatifs aux pensions, 57 relatifs à des diplômes et 1 128 relatifs à des actes de mariage, de naissance ou de décès. Elle a également concouru à la diffusion de 44 notices rouges et de 52 demandes d'extradition de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) vers le Kosovo. Elle a en outre ouvert 1 498 nouveaux dossiers sur la base de demandes d'information. Il restait 1 868 affaires en cours concernant le territoire ou les résidents habituels du Kosovo.

61. Des avocats du centre d'aide judiciaire soutenu par la MINUK ont fourni une aide juridique à 431 demandeurs (193 femmes et 238 hommes). Ils ont aidé 406 Albanais, 10 Serbes, 5 Égyptiens, 3 Roms, 3 Ashkali, 2 Turcs, 1 Bosniaque et 1 Goranci du Kosovo. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a assuré la fourniture d'une aide judiciaire gratuite à deux Roms du Kosovo rapatriés qui cherchaient à faire valoir leurs droits de propriété. Cette affaire pourrait constituer un précédent important en matière d'accès effectif à la justice et de solutions durables pour les Roms du Kosovo.

62. Dans le cadre de son action visant à améliorer les pratiques judiciaires et l'accès à la justice, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a travaillé avec des juges, des procureurs et des médiateurs pour les familiariser avec la nouvelle loi sur la médiation et le code de la justice pour mineurs, ainsi que pour créer une base de données sur les droits humains. Grâce à la création de cliniques mobiles d'aide judiciaire, il a facilité l'accès à la justice pour plus de 200 personnes issues de différents groupes ethniques, mené des campagnes de sensibilisation à l'aide judiciaire et enseigné à plus de 100 professionnels de la santé comment traiter les cas de violence fondée sur le genre. De concert avec la MINUK, il a également soutenu la mise en place d'un nouveau système de traduction centralisé au sein du Conseil judiciaire du Kosovo afin d'améliorer les traductions dans les tribunaux.

Droits humains

63. Au total, 1 612 personnes (263 femmes et 1 349 hommes) sont toujours portées disparues depuis les événements survenus au Kosovo en 1998 et 1999. La déclaration sur les personnes portées disparues, élaborée sous l'égide de l'Union européenne et approuvée par Belgrade et Pristina le 2 mai 2023, qui prévoit la création d'une commission conjointe visant à renforcer la coopération entre les deux parties, n'a pas

encore été mise en œuvre. En juin, les autorités du Kosovo ont remis à Belgrade les dépouilles de trois Serbes du Kosovo. Le 2 juillet, le Groupe de travail sur les personnes portées disparues a tenu sa deuxième réunion de 2024, à la suite de laquelle Belgrade a accepté de mener des recherches sur l'existence d'un potentiel site funéraire en Serbie.

64. Depuis sa création, la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de personne rescapée de violences sexuelles liées au conflit a accordé ce statut à 1 671 personnes (1 580 femmes et 91 hommes). Elle a par ailleurs rejeté 325 demandes (281 femmes et 44 hommes).

65. Le 23 mai, l'Assemblée du Kosovo a entériné l'accord relatif au transfert de 300 prisonniers du Danemark vers le Kosovo, ce qui a suscité des inquiétudes quant au respect des droits à la vie familiale et à la protection contre la discrimination et du droit de choisir sa propre assistance juridique.

66. Le 13 juin, le gouvernement du Kosovo a adopté sa stratégie en matière de justice transitionnelle. Certains membres de la société civile ont émis des critiques et quitté les consultations car ils considéraient que le processus n'était pas inclusif et reposait sur une approche « ethnocentrique » de la justice transitionnelle, et non sur une approche axée sur les victimes. Des représentants de la communauté internationale ont exprimé des préoccupations similaires.

67. Le 11 juillet, l'Assemblée du Kosovo a adopté le projet de loi sur la Commission indépendante des médias. La nouvelle loi oblige les médias en ligne à obtenir une licence du gouvernement et les soumet au contrôle de la Commission, ce que le Conseil de l'Europe, dans un avis juridique, a déclaré ne pas être conforme aux normes et pratiques en vigueur dans d'autres pays européens. Les médias en ligne seraient également tenus de s'enregistrer auprès de la Commission. La Représentante spéciale du Secrétaire général a déploré que la loi « ne tienne pas pleinement compte des préoccupations et des recommandations formulées par les partenaires internationaux, les membres des médias et la société civile ».

68. Le gouvernement a lancé une nouvelle plateforme pour promouvoir les droits socio-économiques des communautés non majoritaires. Sa plateforme en ligne dédiée à la lutte contre la discrimination pour les communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo a enregistré plus de 60 plaintes.

69. Le 23 mai, pour la première fois, l'Assemblée du Kosovo a voté le rejet formel du rapport annuel du Bureau du médiateur du Kosovo pour 2022, remettant ainsi en cause l'indépendance de cette institution et les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Ce vote, associé à la nouvelle loi sur la Commission indépendante des médias, suscite des préoccupations quant à l'indépendance des deux entités, telle que prévue par le cadre juridique du Kosovo. De même, le Commissaire du Kosovo chargé des questions linguistiques ne dispose toujours pas de ressources suffisantes pour garantir de manière efficace le respect des droits linguistiques.

70. La liberté d'expression et les médias sont toujours menacés. L'Association des journalistes du Kosovo a reçu des signalements faisant état de 24 agressions verbales et physiques contre des journalistes entre janvier et juin. En outre, des photos truquées visant certains journalistes sont apparues sur les médias sociaux au mois d'août. Les démissions supposément forcées de la Directrice générale et du Président de l'organisme public de radiodiffusion Radio-Télévision du Kosovo, survenues respectivement en juillet et en août, ont suscité des inquiétudes quant au respect de la liberté d'expression et de la liberté des médias. La presse écrite serbe n'est toujours pas disponible au Kosovo, ce qui porte atteinte aux droits des Serbes du Kosovo à la liberté d'expression et d'information.

71. La MINUK a continué de surveiller les discours de haine sur les médias sociaux. Une part importante de ces discours était fondée sur le genre et visait les femmes. Certains discours haineux visaient également la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe. Les poursuites pénales pour crimes de haine sont demeurées soumises à une sélectivité notable : la plupart des personnes faisant l'objet de telles poursuites sont des Serbes du Kosovo accusés d'incitation à la haine ethnique, généralement pour avoir exprimé des opinions ou affiché des messages pro-serbes, y compris sur les médias sociaux.

V. Autres faits nouveaux importants

72. Les autorités du Kosovo ont procédé à un recensement en mai, et bénéficié d'un soutien technique du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population et de la Commission économique pour l'Europe visant à sensibiliser à la tenue de ce recensement. La diaspora kosovare peut encore participer à un comptage distinct sur Internet jusqu'à la fin de l'année. Le bureau de la statistique du Kosovo a publié des résultats préliminaires le 12 juillet. La participation des Serbes du Kosovo a été très faible dans le nord du Kosovo, les partis politiques serbes du Kosovo ayant appelé à boycotter le recensement en raison de préoccupations concernant le respect des droits des Serbes du Kosovo par Pristina. La participation a été plus élevée dans d'autres municipalités à majorité serbe du Kosovo. Le recensement comprenait des questions relatives aux conséquences du conflit de 1998-1999 au Kosovo, notamment des questions concernant les dommages causés aux biens et d'autres visant à savoir si des membres de la famille de la personne interrogée avaient été tués ou blessés ou avaient disparu. Les questions portaient uniquement sur la période allant du 28 février 1998 au 12 juin 1999. Ces bornes temporelles ont été critiquées par des représentants de la société civile serbe du Kosovo au motif qu'elles excluaient la période qui a suivi le conflit, au cours de laquelle de nombreuses attaques auraient eu lieu contre des Serbes du Kosovo et d'autres communautés non majoritaires.

VI. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

73. Le HCR a enregistré 13 retours volontaires de membres de communautés non majoritaires qui avaient été déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo, à savoir 4 femmes et 9 hommes (7 Serbes, 5 Roms et 1 Ashkali du Kosovo). Cela porte à 29 418 le nombre total de déplacés faisant partie de communautés non majoritaires pour lesquels des solutions durables ont été trouvées au Kosovo depuis 2000, dont 14 435 femmes et 14 983 hommes (12 831 Serbes, 7 780 Égyptiens et Ashkali, 4 095 Roms, 1 879 Bosniaques, 1 464 Goranci, 1 325 Albanais, 21 Monténégrins, 19 Turcs et 4 Croates du Kosovo). Sur les quelque 200 000 personnes déplacées du Kosovo vivant dans la région (en Serbie pour la majorité d'entre elles), il reste 15 586 personnes déplacées sur le territoire du Kosovo (7 176 femmes et 8 410 hommes) et 69 627 personnes ayant des besoins liés à leur déplacement dans la région des Balkans occidentaux.

74. Les autorités du Kosovo ont reçu 121 demandes d'asile (96 hommes et 25 femmes). Le HCR a veillé à ce que tous les demandeurs d'asile puissent accéder gratuitement à une aide juridictionnelle et à un soutien psychosocial, ainsi qu'à des services d'interprétation.

75. La commission indépendante du gouvernement du Kosovo chargée de vérifier les diplômes délivrés par l'Université de Mitrovica-Nord a vérifié 267 des 346 diplômes qu'elle a reçus depuis la reprise de ses travaux en mars 2023, dont 192 entre

mars et septembre 2024. Cette vérification permet aux diplômés de cette université de postuler à des emplois dans les institutions du Kosovo.

76. Le gouvernement du Kosovo a créé un groupe de travail et un plan d'action décennal pour faire en sorte que les communautés non majoritaires soient représentées de manière proportionnelle dans les emplois de l'administration publique. Le plan devrait entraîner la création d'environ 3 000 emplois destinés à ces communautés. Chaque ministère doit attribuer au moins 10 postes à des membres de communautés non majoritaires d'ici à la fin de 2024.

77. Plusieurs incidents visant des sites orthodoxes serbes et catholiques ont été recensés dans des zones peuplées de communautés non majoritaires. Il y a par exemple eu des effractions ou des tentatives d'effractions dans des églises orthodoxes serbes à Šilovo/Shillovë, à Krushevë e Madhe/Veliko Kruševo, à Talinoc i Muhaxherëve/Muhadžer Talinovac, et dans la ville de Lipjan/Lipljan. En mai, un vol a également été signalé dans une église catholique de Zllakuqan/Zlokuçane, devenue la cible de cambriolages récurrents.

78. D'autres incidents sont survenus dans des sites religieux de communautés non majoritaires. Ainsi, des déchets ont été déposés sauvagement au cimetière orthodoxe serbe de la ville de Klinë/Klina et dans la zone sous protection spéciale du monastère de Binaç à Buzovik en mars, l'intérieur de l'église orthodoxe serbe de la Sainte-Trinité à Nakëll/Naklo a été couvert de graffiti et une croix a été abîmée dans un cimetière orthodoxe serbe à Rahovec/Orahovac en mai. D'autres incidents ont été rapportés dans plusieurs sites religieux de différentes confessions dans tout le Kosovo, dans des localités où la communauté touchée était majoritaire.

79. En mai, des individus non identifiés ont vandalisé l'entrée d'une école fréquentée par des Serbes du Kosovo dans le village de Gojbulë/Gojbulja.

80. La MINUK a enregistré de multiples incidents dans les zones sous protection spéciale, tels que l'abattage illégal d'arbres par trois suspects albanais du Kosovo, identifiés par le Service de police du Kosovo, dans la forêt appartenant au monastère orthodoxe serbe de Draganac, le 5 avril. Le même mois, les autorités ont empêché un Albanais du Kosovo de cultiver sans autorisation des champs appartenant au Patriarcat de Peç dans le village de Budisalc/Budisavci. Le 5 juin, une entreprise privée a démolé trois bâtiments du complexe du vieux Saraj, dans le centre historique de Prizren. En août, la MINUK a constaté qu'une route financée par les autorités du Kosovo était en construction à l'intérieur du périmètre de 50 mètres du monastère de Dolac. Cette construction n'avait pas été approuvée au préalable par l'Église orthodoxe serbe, comme l'exige la loi relative aux zones sous protection spéciale. Le Conseil d'exécution et de suivi a tenu une réunion extraordinaire le 4 septembre, sa première réunion depuis novembre 2020, au cours de laquelle l'Église orthodoxe serbe a accepté la poursuite des travaux routiers.

81. Le 3 juillet, le monastère orthodoxe serbe de Visoki Dečani a reçu de la municipalité un projet de plan de développement municipal dans lequel le monastère et des parties substantielles de la zone sous protection spéciale étaient catégorisées comme « zone urbaine » et qui fait état de plusieurs projets d'infrastructure prévus dans la zone. Le monastère a exhorté les autorités municipales à respecter le cadre juridique en vigueur et demandé la tenue de consultations visant à étudier d'autres stratégies de développement, mais jusqu'à présent, aucune consultation n'a eu lieu.

VII. Renforcement de la confiance, partenariats et coopération

82. La MINUK a continué de soutenir les initiatives de renforcement de la confiance dans l'ensemble du Kosovo, en mettant l'accent sur la promotion du

dialogue interethnique et sur la lutte contre les discours clivants afin de remédier au déficit de confiance et de renforcer le tissu social. Elle a notamment soutenu le centre Barabar à Pristina, un espace multiethnique destiné à renforcer la confiance et à favoriser les interactions entre les diverses communautés.

83. En mai, près de 50 personnes issues des communautés albanaise, ashkali, bosniaque, égyptienne, rom, serbe et turque du Kosovo et travaillant sur des questions communautaires dans tout le Kosovo ont participé à une réunion visant à coordonner et à appuyer le renforcement de la confiance entre les municipalités et les autorités centrales. La réunion a été organisée dans le cadre d'un projet financé par la MINUK.

84. La Mission a continué de sensibiliser toutes les communautés du Kosovo à la protection de l'environnement. À cet égard, elle a aidé des militants albanais et serbes du Kosovo à organiser deux débats et à publier quatre rapports et trois articles d'opinion sur des questions telles que la pollution et la transition énergétique.

85. La MINUK a soutenu un forum organisé dans la région de Pejë/Peć en juin 2024, qui a permis à plus de 40 chefs d'entreprise, innovateurs, jeunes entrepreneurs et experts en développement d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Macédoine du Nord, de Serbie et du Kosovo d'élargir leur collaboration dans divers secteurs et de renforcer la coopération économique régionale.

86. La MINUK a continué de former des médias albanais et serbes du Kosovo au renforcement des partenariats de vérification des faits, à la lutte contre les fausses informations et à l'atténuation des méfaits de la mésinformation et de la désinformation concernant les relations interethniques. En mars, le PNUD a dispensé une formation à de jeunes femmes et de jeunes hommes de différentes origines ethniques sur l'éducation aux médias et la lutte contre la désinformation fondée sur le genre afin de combattre les stéréotypes et les fausses informations.

87. La MINUK a soutenu la rédaction par 37 organisations de la société civile du rapport annuel sur les droits humains. Elle a également aidé le Bureau du médiateur à finaliser la méthodologie permettant de définir les indicateurs relatifs à ces droits et a aidé à préparer le terrain avec les acteurs concernés pour l'intégration de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans le cadre juridique du Kosovo.

88. La Mission a continué de former des agents municipaux responsables de la lutte contre la discrimination en coopération avec le Conseil de l'Europe. Elle a également œuvré en faveur de la réalisation des droits linguistiques en coopération avec le Commissaire du Kosovo chargé des questions linguistiques et l'Organisation internationale pour les migrations.

89. La MINUK a aidé les familles des personnes disparues à exercer leur droit de savoir en facilitant des réunifications familiales et des séances d'information et en s'adressant aux autorités de Belgrade et de Pristina pour plaider en faveur de l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains et encourager la tenue d'autres réunions du groupe de travail thématique. Elle a soutenu l'action visant à lutter contre la stigmatisation persistante des personnes rescapées de violences sexuelles liées au conflit et dispensé une formation aux membres de la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de personne rescapée de violences sexuelles liées au conflit pour les aider à fournir aux personnes rescapées des services conformes aux normes internationales les plus strictes en tenant compte du stress et des traumatismes.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

90. Les 15 et 16 avril, la deuxième édition du forum international sur les femmes et la paix et la sécurité, organisée par M^{me} Osmani, a rassemblé des participantes et participants de plus de 40 pays. Lors du forum, M^{me} Osmani a signé avec les États-Unis un accord visant à créer un centre d'excellence régional sur les femmes et la paix et la sécurité. La MINUK s'est engagée à soutenir le centre, qui vise à favoriser l'apprentissage et la collaboration entre des réseaux d'experts internationaux.

91. Le 19 juin, la Mission a organisé une journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a rassemblé plus de 150 participantes et participants à Pristina. La Vice-Première Ministre, Emilija Redžepi, a souligné l'importance de la coopération entre toutes les communautés s'agissant de faire progresser l'égalité des genres.

92. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MINUK ont organisé des tables rondes à Tirana, en Albanie, et à Gjakova/Đakovica, au cours desquelles des femmes parlementaires et des dirigeantes de la société civile régionale aux origines ethniques diverses ont discuté des obstacles qui entravaient le dialogue facilité par l'Union européenne.

93. La composante Police de la MINUK, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'autres partenaires, a dispensé une formation sur la réponse aux traumatismes et la gestion du stress à des membres de l'Association des femmes du Service de police du Kosovo issues de diverses communautés ethniques.

94. Le Ministère de la justice, qui coordonne l'action du gouvernement pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, ainsi que le bureau responsable de l'égalité des genres au Kosovo, ont formé plusieurs sous-groupes de travail chargés d'élaborer des textes juridiques secondaires visant à améliorer les services gouvernementaux fournis aux personnes ayant subi de telles violences.

IX. Les jeunes et la paix et la sécurité

95. Entre mars et septembre, 300 jeunes issus de diverses communautés ont participé à la deuxième phase d'un projet soutenu par la MINUK et mené par un réseau multiethnique de jeunes artisans de la paix du Kosovo. Parmi les activités menées figuraient la sixième Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo, un camp d'astronomie pour la paix et un programme d'échange culturel d'une semaine visant à favoriser les échanges entre les communautés et la coopération sur des questions d'intérêt mutuel.

96. Lors de son édition de 2024, l'Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo, qui a rassemblé 130 délégués de la jeunesse locaux et régionaux, a créé la première plateforme régionale multipartite permettant de discuter des problèmes et des perspectives propres à l'intelligence artificielle en lien avec le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. L'Assemblée a bénéficié de l'expertise de près de 50 spécialistes locaux et internationaux de l'intelligence artificielle, des politiques publiques et de la consolidation de la paix. Cette manifestation a contribué à doter les jeunes de compétences et de connaissances qui leur permettront de mieux exploiter le pouvoir de l'intelligence artificielle et d'en faire bénéficier leurs communautés. Elle a également accueilli un concours Youth4Youth, à l'issue duquel la MINUK a financé cinq équipes informelles dirigées par des jeunes pour leur permettre de réaliser les projets qu'elles y avaient présentés. Ceux-ci étaient axés sur la cybersécurité, la lutte

contre les discours haineux et les informations fallacieuses au moyen de l'intelligence artificielle, l'avancement des jeunes femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et la santé mentale.

X. Observations

97. L'atmosphère dans le nord du Kosovo reste tendue et le risque d'escalade persiste. Je demande instamment aux parties de réaffirmer leur attachement au dialogue facilité par l'Union européenne et d'appliquer pleinement les accords existants. Les mesures unilatérales, notamment la fermeture des institutions financées par la Serbie et les dispositions prises en vue de rouvrir le pont de Mitrovica, ainsi que les restrictions imposées aux marchandises serbes et l'application de la nouvelle réglementation monétaire, exacerbent les tensions et érodent la confiance entre les communautés, ainsi qu'entre les communautés et les institutions. Outre qu'elles perturbent la vie quotidienne et entravent les droits socio-économiques des personnes concernées, ces mesures mettent en péril la stabilité et les progrès collectifs qui sont essentiels pour garantir un avenir pacifique et prospère pour toutes et tous. Je demande encore une fois que davantage de femmes participent véritablement au dialogue.

98. En outre, je demande aux dirigeants d'agir de manière responsable et d'élever le bien-être et les droits humains de tous les habitants du Kosovo au rang de priorité. Il est essentiel que l'action des dirigeants politiques soit motivée par la volonté de répondre aux besoins et de garantir les droits de toutes les communautés.

99. Les préoccupations des communautés non majoritaires concernant les potentielles mesures touchant les établissements d'enseignement et de santé sous gestion serbe à la suite de la fermeture d'établissements fournissant des services essentiels doivent être pleinement prises en compte. Il est essentiel de garantir les droits économiques et sociaux des communautés non majoritaires, notamment des plus vulnérables. Aussi est-il crucial et urgent pour la Mission de faire en sorte que le renforcement de la confiance et les échanges intercommunautaires connaissent un renouveau.

100. La grave atteinte à la sécurité qui s'est produite à Banjska/Banjskë le 24 septembre 2023 montre combien il est nécessaire et urgent que toutes les parties coopèrent pour que la justice prévale. Il est essentiel de faire face à de tels incidents de manière transparente et efficace pour rétablir la confiance et garantir la stabilité à long terme.

101. J'encourage toutes les parties à mettre en place des mesures visant à protéger et à faire respecter les droits humains, dans le respect de l'état de droit. Il est essentiel que l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les arrestations, les détentions et les droits de propriété, se fasse dans le plein respect du cadre légal du Kosovo et des normes internationales en matière de droits humains. L'intégrité et l'impartialité des institutions garantes de l'état de droit doivent être préservées.

102. Les progrès continus réalisés en vue de faire la lumière sur le sort des personnes disparues par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les personnes portées disparues sont louables, et il est souhaitable que ces efforts s'intensifient. Les deux parties devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer les dispositions de la déclaration sur les personnes portées disparues, approuvée par Belgrade et Pristina le 2 mai dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

103. Je demande aux organismes publics de continuer d'œuvrer à la consolidation de la législation et des politiques relatives aux violences de genre et de garantir la bonne application de ces textes.

104. Je me félicite de l'enregistrement officiel de la propriété du monastère de Visoki Dečani, en application de la décision rendue par la Cour constitutionnelle du Kosovo en 2016. Il s'agit là d'une étape importante dans le respect des obligations légales et la protection du patrimoine culturel.

105. Je demande de nouveau que des contributions volontaires soient versées au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à renforcer l'appui fourni aux communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo, qui demeurent parmi les plus vulnérables.

106. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à ma représentante spéciale, Caroline Ziadeh, et à l'ensemble de l'équipe de la MINUK pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de favoriser le dialogue et de consolider la confiance. Je me félicite de ce que la Mission et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo poursuivent leur coopération vitale. Je suis reconnaissant à nos partenaires au Kosovo pour leur coopération continue, notamment à la Force internationale de sécurité au Kosovo, à l'Union européenne et à l'OSCE, dont l'engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du bien-être de la population du Kosovo reste inébranlable.

Annex I

Report of the High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy to the Secretary-General on the activities of the European Union Rule of Law Mission in Kosovo from 15 March 2024 to 15 September 2024

1. Summary

The reporting period was marked by a continuing deterioration of relations between Belgrade and Pristina and the persistence of a tense and fragile security situation in northern Kosovo. No progress was made towards normalization of relations between the parties.

In April, Srpska Lista and all other Kosovo Serb political entities stated they would not participate in the vote for the recall of mayors of the four municipalities in northern Kosovo and called upon Kosovo Serbs to boycott the vote, as well as a subsequent population census. Pristina further enhanced its efforts to consolidate full control over the entire territory of Kosovo by conducting a series of operations aimed at dismantling a number of institutions and services of the Serbia-run “parallel structures”, as well as Serbian financial institutions. The European Union Rule of Law Mission in Kosovo (EULEX), along with the international community, expressed concerns over the impact of these developments.

On 20 May 2024, the Kosovo Police searched and closed six Serbian financial institutions in the four municipalities in northern Kosovo, after seizing large sums of cash. Also in May, the Kosovo authorities issued eviction warrants for 12 apartments in northern Kosovo that had been evacuated decades ago by their Kosovo Albanian inhabitants during or following the 1998-1999 conflict and inhabited by Kosovo Serbs since. Additional eviction warrants were issued later.

In August 2024, the Kosovo police closed nine Serbian post offices in the four municipalities in northern Kosovo. The Government of Kosovo’s declared its intention to reopen the Austerlitz bridge in Mitrovica for vehicle traffic, which is fiercely opposed by Serbia and Kosovo Serbs, and other ongoing tensions between the two parties further exacerbated the situation.

EULEX continued its regular robust monitoring of selected cases and trials, with a specific focus on high-profile cases involving, for example, inter-ethnic incidents, arrests of Kosovo Serbs and other sensitive issues. The Mission also continued to advise and support the Kosovo Correctional Service and the Kosovo Probation Service. In addition to cooperation and coordination with the Kosovo police, including through monitoring of selected police operations and engagement of EULEX Police Advisors North in all police stations in northern Kosovo, EULEX continued to support the Kosovo police by facilitating international police cooperation through the International Criminal Police Organization (INTERPOL) and the European Union Agency for Law Enforcement Cooperation (Europol). During the reporting period, the Mission’s longstanding cooperation with the Institute of Forensic Medicine was reconfirmed through the signing of two technical arrangements, outlining the Mission’s continued support to the Institute.

EULEX continued to support the Kosovo Specialist Chambers and Specialist Prosecutor’s Office.

EULEX further improved its already good cooperation with the Kosovo Force and remained ready to take on its role as second security responder, as defined in the

Kosovo security framework, according to which the Kosovo police is the first, EULEX the second and the Kosovo Force the third security responder.

2. Monitoring

In the light of the tense situation in northern Kosovo and the increase in Kosovo police operations in the area, the Mission continued to monitor cases involving Kosovo Serbs apprehended or questioned during the reporting period, including, when applicable, the conditions of their detention on remand. The Kosovo police often notified prosecutors verbally of a planned operation in the last minute, disregarding the intent of the Criminal Procedure Code, which grants prosecutors a significantly bigger role in overseeing and authorizing such criminal investigations. In addition, on some occasions, Kosovo Serb defence counsels complained of a lack of timely access to case files relating to their clients.

EULEX followed up on Kosovo police operations aimed at dismantling the “parallel structures”. In May, the Kosovo police searched six Serbian financial institutions in northern Kosovo, sequestering large sums of cash and closing the institutions. The searches were carried out without court orders, and the on-call prosecutor was only informed when the operation had already begun. The European Union, supported by the United States of America and other members of the international community, assessed the police operation as being detrimental to the dialogue. Also in May, the Kosovo authorities rejected a request from the Patriarch of the Serbian Orthodox Church to visit the Peć Patriarchate in the Pejë/Peć municipality, likewise prompting negative reactions from Serbia and the international community. Following its decision to disallow the use of driver’s licences issued by the Serbia-run “parallel structures”, the Government of Kosovo introduced a procedure to facilitate their conversion to official Kosovo licences. The decision foresaw a three-month grace period, which would end on 9 August, after which the use of licences issued by the “parallel structures” would be banned. The deadline was later extended to 23 August, reportedly to accommodate the high number of requests.

The implementation of a Central Bank of Kosovo regulation on cash operations effectively banned the use of the Serbian Dinar and other currencies but the euro. This triggered frustration, as Kosovo Serbs were forced to travel to Serbia in order to receive their salaries, pensions and other social benefits. The Mission learned from various interlocutors that the Kosovo Serbs in northern Kosovo feared the further worsening of their living conditions due to the measures against the “parallel structures”. There also is a growing resentment against the Kosovo police in view of several recent arrests, which many Kosovo Serbs interpret as politically motivated. Generally, the Mission’s interlocutors perceived the situation as continuously deteriorating. Recent unilateral operations in August – like the closure of nine Serbian Post offices in northern Kosovo, the short apprehension of two Kosovo Serb politicians who protested against the Government of Kosovo’s measures and the Government’s declared resolve to reopen the Austerlitz bridge in Mitrovica for vehicle traffic – have further exacerbated resentments among Kosovo Serbs in northern Kosovo.

EULEX continued its regular monitoring of cases of interest. The Mission noted that, in high-profile cases previously adjudicated by EULEX judges, lenient verdicts or acquittals represented a trend. The prominent Oliver Ivanović murder case, monitored by the Mission from the beginning and characterized by numerous delays and unproductive or cancelled hearings, concluded in June. Guilty verdicts were issued for four of the six defendants, six years after the crime had been committed and three and a half years after the indictment was filed. The problematic practice persists of the Court of Appeals sending cases back to basic courts for retrial, very

often resulting in the trial being unnecessarily prolonged. This problematic practice also occurred during a trial concerning the rape of an 11-year-old girl, which the Mission had monitored from the outset.

The Mission also continued its robust monitoring of the overall treatment of detainees and prisoners in the Kosovo correctional facilities. The Mission's experts focused on Kosovo Serb detainees and prisoners, given numerous media and social media reports alleging violence and unfair treatment. The Mission found that those allegations were unsubstantiated.

Another focus of the Mission's monitoring activities is high-profile Kosovo Albanian detainees, prisoners and juveniles. While EULEX experts established that there had been no indications of physical mistreatment by the prison staff in the monitored cases, they registered multiple procedural violations. These violations included the placement of some detainees in segregation-like conditions without a written decision by the court or the correctional facility, which would enable the detainee to file an official complaint, or the issuance of institutional decisions against individuals, for example, revoking a permit for phone calls, without appropriate justifications. The Mission also noted the lack of Serbian-speaking staff in facilities with predominantly Serbian-speaking prisoners, resulting in continuous communication problems between the staff and the prisoners. However, the Mission found that allegations of inmates lacking access to prison healthcare services were unsubstantiated.

EULEX regularly highlights these and other shortcomings in its justice monitoring reports. These reports address findings in a number of areas, such as the slow progress in adjudicating high-profile cases, the system of scheduling court sessions, anti-corruption measures, corruption in the healthcare system, gender-based violence, crimes against journalists, property rights, juvenile justice, and institutional procedural negligence and discriminatory practices in correctional facilities. All reports include recommendations to remedy the identified flaws. EULEX is currently preparing its seventh justice monitoring report, which will examine the level of implementation of the Mission's recommendation issued in previous reports. This year's justice monitoring report is expected to be launched in October. EULEX is also preparing a report on the treatment of prisoners, from the start of detention until the prisoner is released. The report will examine the procedural effectiveness of the treatment of detainees and prisoners by the Kosovo Correctional Service and its compliance with Kosovo laws.

The Mission's correctional experts also continued to support the Kosovo Correctional Service and the Kosovo Probation Service in their drive to advance their capabilities. This included the drafting of the Kosovo Correctional Service in-service training analysis and a development plan for optimizing and systemizing the Kosovo Correctional Service internal training structure, as well as supporting the Kosovo Probation Service in drafting its new standard operating procedures for probation work, with a special focus on the implementation of alternative measures for juveniles. Furthermore, due to the regular discovery of contraband in facilities, prisoner escapes and incidents in prisons, the Mission continued to provide support to the management of the Kosovo Correctional Service in security matters. This included an analysis on the state and capabilities of the Kosovo Correctional Service Intervention Unit and recommendations on ways to further develop the Unit's performance.

As in previous reporting periods, EULEX experts monitored recruitment procedures, such as the qualification tests for 28 new prosecutors for the Basic Prosecution Offices, the promotion of seven Basic Court judges to the Court of Appeals, and the selection of 4 new prison directors and 113 new correctional officers.

3. Operations

The Mission's formed police unit and the EULEX Police Advisors North conducted regular patrolling activities to assess the security situation in northern Kosovo, notably around municipal buildings, common crossing points with Serbia, Kosovo police checkpoints, mixed- community neighbourhoods, cultural heritage sites and incident-specific locations. Particular attention was paid to institutions and buildings that had been closed down in the course of police operations aimed at dismantling some of the "parallel structures". The formed police unit and the Police Advisors North also monitored selected police search and seizure operations. In addition, the formed police unit continued to monitor the security situation in Kosovo Serb majority settlements south of the Ibar/Ibër River.

On 28 June, Serbs celebrate *Vidovdan* (Saint Vitus Day) in remembrance of the Battle of Kosovo in 1389. While the celebrations usually attract large numbers of participants, partly brought in by bus from Serbia and often featuring nationalistic symbols and speeches, this year's commemorations were characterized by relatively low attendance and very small numbers of organized participants from Serbia. Based on previous experience, and in line with its mandate as second security responder, the Mission deployed its full capacity to monitor the situation at all relevant locations and coordinated closely with the Kosovo police and the Kosovo Force. The situation remained calm, and no incidents were recorded.

The announcements by different Kosovo officials and political figures about the intention to open the Austerlitz bridge for vehicle traffic were met with strong objections from the European Union, the United States and the Kosovo Force and triggered peaceful protests by Kosovo Serbs. Since the end of July, EULEX increased its monitoring activities through enhanced patrolling by its formed police unit around the bridge, in close coordination with the Kosovo Force.

EULEX continued to support the Kosovo police International Law Enforcement Coordination Unit on international police cooperation by facilitating the exchange of information with, respectively: (a) Europol, through its Swedish Europol Liaison Desk; (b) the national central bureaux of INTERPOL under the umbrella of UNMIK (INTERPOL channel); and (c) the Serbian Ministry of Internal Affairs, based on the Protocol on Police Cooperation between the Mission and the Serbian authorities.

To strengthen cooperation further, the Kosovo Force invited EULEX to enhance its involvement in the planning of the Kosovo Force annual "Golden Sabre" exercise. This exercise seeks to test the ability of the three security responders to effectively respond to threats to freedom of movement and safe and secure environment.

The Mission and the Kosovo police continued to produce joint security assessments for the municipalities in northern Kosovo, in line with the Bratislava Agreement. However, in many cases the police failed to provide relevant information about their operations in northern Kosovo in a timely manner, thus negatively affecting the Mission's ability to implement its mandate.

The EULEX Forensic Medicine Team continued to support the Institute of Forensic Medicine in searching for, exhuming and identifying remains of missing persons from the period 1998–2000. These activities included active participation in 14 field operations, resulting in two exhumations.

The Mission's experts provided key expert assistance with the examination and reporting of cases at the Institute of Forensic Medicine, including active participation in the review of several hundred remains at the Institute's morgue. Overall, these activities resulted in the identification of 10 individuals, 6 of whom had been reported as missing persons, as well as 19 reassociations to previously identified people. The

remains of nine individuals were handed over to families and authorities, three of whom had been reported as missing persons. In July, the Forensic Medicine Team participated in a meeting of the sub-working group, a technical mechanism related to the working group on persons who are unaccounted for in connection with events in Kosovo, which is chaired by the International Committee of the Red Cross. The main objective of the meeting was to reach an agreement between the Pristina and Belgrade delegations on a joint plan of activities, with fieldwork to be conducted in both territories. Although both delegations agreed in principle to tackle a number of specific locations in the upcoming months, a plan of action could not be agreed upon as the parties could not commit to a specific timeline.

During the reporting period, the Mission also signed two technical arrangements with the Institute of Forensic Medicine. The first one focused on the terms of the technical and expert support provided by the Forensic Medicine Team to the Institute. The second arrangement concerned the use of temporary containerized offices set up by EULEX at the Institute, following a fire which had damaged the Institute's building.

The Mission continued to provide logistical and operational support to the Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office in line with the Mission's mandate.

Annexe II

Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office

The Specialist Chambers and the Specialist Prosecutor's Office continued the efficient implementation of their mandates throughout the reporting period, including through the pronouncement of the judgment in the case of the *Specialist Prosecutor v. Pjetër Shala*; the second war crimes judgment before the Specialist Chambers; the Appeals Panel's new determination of sentence in the case of the *Specialist Prosecutor v. Salih Mustafa*; and the transfer of the *Specialist Prosecutor v. Sabit Januzi et al.* case to a Trial Panel.

On 15 March 2024, the Specialist Chambers judges gathered for their ninth annual plenary on the Chambers premises. The same day, the call for nomination of judges to a reserve list for the roster of international judges closed. The reserve list for the roster is intended to ensure that, in the future, judges who resign can be replaced immediately, thereby preventing any delay in the proceedings.

On 3 May 2024, the Single Judge issued a decision ordering the release of Mr. Isni Kilaj to Kosovo under strict conditions, given that Mr. Kilaj remained a suspect in proceedings before the Specialist Chambers. The Specialist Prosecutor's Office appealed the Single Judge's decision, which the Court of Appeals Panel denied on 13 May 2024. Mr. Kilaj was subsequently released on 15 May 2024.

Mr. Kilaj had been arrested by the Specialist Prosecutor's Office on 2 November 2023 in Kosovo pursuant to an arrest order issued by the Specialist Prosecutor for offences against the administration of justice, including obstructing official persons in performing official duties. He had been transferred to the Specialist Chambers detention facilities on 3 November 2023 and had made his first appearance before the Single Judge on 4 November 2023. The Specialist Prosecutor's Office submitted an amended indictment against Mr. Kilaj on 18 July 2024.

On 31 May 2024, the Specialist Chamber of the Constitutional Court delivered its judgment on a referral made by Nasim Haradinaj, who had alleged violations of his individual rights and freedoms in relation to the criminal proceedings against him before the Specialist Chambers. In its judgment, the Specialist Chamber of the Constitutional Court declared part of his complaints inadmissible and rejected the remainder, finding that there had been no violation of the Constitution of the Republic of Kosovo or the European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms.

Following the resignation of Judge Nicolas Guillou on 6 June 2024 as a rostered judge, to assume his duties at the International Criminal Court, the Appointing Authority, Major General Giovanni Pietro Barbano, EULEX Head of Mission, appointed Judge Marjorie Masselot to the roster in accordance with article 28(4) of the Law on Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office. President Ekaterina Trendafilova thereafter assigned Judge Masselot as Pretrial Judge in the case of the *Specialist Prosecutor v. Sabit Januzi et al.* and as Single Judge in the case of Mr. Kilaj.

On 16 July 2024, Trial Panel I pronounced its judgment in the case of the *Specialist Prosecutor v. Pjetër Shala*. The Panel found Mr. Shala guilty of the war crimes of arbitrary detention, torture and murder and sentenced him to a prison sentence of 18 years, with credit for time served. Mr. Shala was found not guilty of cruel treatment, as that charge was subsumed by the crime of torture. This was the second war crimes judgment rendered by the Specialist Chambers.

The trial proceedings in the *Pjetër Shala* case commenced on 21 February 2023. The Specialist Prosecutor's Office closed its case on 6 July 2023 and the defence concluded its case on 9 February 2024. The closing statements took place from 15 to 17 April 2024, following which the Trial Panel closed the evidentiary phase of the case. During the trial, the Panel heard 22 witnesses in court, and a total of 34 witnesses testified or gave evidence in the case. Eight persons were admitted as participating victims. During the pretrial and trial proceedings in the case, a total of 1,280 filings were submitted, including 538 orders and decisions by President of the Specialist Chambers, the Pretrial Judge, the Trial Panel and the Appeals Panel; as well as 373 filings by the Specialist Prosecutor's Office, 369 by the defence, 127 by the Registry and 50 by the Victims' Counsel.

The Appeals Panel authorized the parties to file their notices of appeal in the case, if any, by 2 September 2024. The defence did so on 2 September 2024, and the President assigned an appeals panel. On 4 September 2024, the Presiding Judge of the Court of Appeals Panel scheduled a pre-appeal conference for 20 September 2024.

On 29 July 2024, the Supreme Court Panel issued its decision on Salih Mustafa's request for protection of legality filed on 14 March 2024 following the issuance of the appeal judgment in his case. Mr. Mustafa raised five grounds in his request for protection of legality, related to the translation of the appeal judgment into Albanian, his conviction for murder as a war crime and in relation to his sentencing.

The Supreme Court Panel granted his request, in part, and annulled the appeal judgment insofar as it related to Mr. Mustafa's sentence of 22 years of imprisonment. The Supreme Court Panel returned the judgment to the Appeals Panel in accordance with Rule 194(1)(b) of the Rules for the Appeal Panel to consider reducing Mr. Mustafa's sentence in the light of the reasoning set out in its decision. On 31 July 2024, the President again assigned the Appeals Panel to consider Mr. Mustafa's sentence and any related matters, as necessary.

On 10 September 2024, the Appeals Panel issued its decision on a new determination of Mr. Mustafa's sentence imposing an overall sentence of 15 years with credit for time served.

According to the Reparation Order issued by the Trial Panel in the *Mustafa* case in December 2023, Mr. Mustafa was ordered to pay €207,000 as compensation for the harm inflicted on the eight victims of the crimes for which he had been convicted. The Registrar is instructed to implement the Order while a Single Judge oversees the implementation. During the reporting period, the Registrar made submissions in this regard and the Single Judge issued decisions, one of which was to instruct the Registrar to assess Mr. Mustafa's current and future ability to pay the ordered compensation. Such assessment would also be essential for a possible application on behalf of the victims to the Kosovo Crime Victims Compensation Programme.

The case of the *Specialist Prosecutor v. Hashim Thaçi et al.* continued to progress expeditiously since its commencement on 3 April 2023. The Prosecution had thus far introduced the evidence of 142 witnesses, of which 82 had testified in court. The four accused were charged with six counts of crimes against humanity each – persecution, imprisonment, other inhumane acts, torture, murder and enforced disappearance of persons – and four counts of war crimes – illegal or arbitrary arrest and detention, cruel treatment, torture and murder.

To ensure the expeditious pace of the case, a status conference was held on 27 May 2024 during which the parties discussed the latest notice by the Specialist Prosecutor's Office regarding its witness list. Following the status conference, the Panel issued a number of oral orders in court on 29 May 2024, including that the Specialist Prosecutor's Office file a further notice about its witness list no later than

16 September 2024. Another status conference will then be scheduled to allow the parties to present their views on the matter. Furthermore, the Panel ordered the Specialist Prosecutor's Office to submit a detailed plan by 21 June 2024 outlining how it intended to complete its case by 1 April 2025.

In the same vein, the defence was ordered to provide realistic estimates for cross-examinations. The Panel will review the estimates and, where necessary, impose time limits if there are inconsistencies between the Panel's estimates and those of the defence.

In the case of the *Specialist Prosecutor v. Sabit Januzi et al.*, the Pretrial Judge confirmed amendments to the joint indictment on 8 July 2024 and the Specialist Prosecutor's Office submitted the latest version thereof on 10 July 2024, which became the operative indictment in the case. As the amended indictment includes new factual allegations in relation to Sabit Januzi and Ismet Bahtijari, a further appearance was held on 12 July 2024 during which both pleaded not guilty to the new charge. The defence notified that they had filed their pretrial briefs on 2 September 2024 and the Pretrial Judge transmitted the case to a trial panel on 4 September 2024.

The Specialist Chamber of the Constitutional Court was seized on 3 April 2024 with a referral of the three accused regarding the constitutional validity of the Legal Aid Regulations of the Specialist Chambers. The Panel declared the referral inadmissible in accordance with article 113(7) of the Kosovo Constitution, article 49(3) of the Law on Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office, and Rule 14(f) of the Rules of the Specialist Chamber of the Constitutional Court, as the Kosovo Constitution and the Law do not authorise individuals to raise general questions of constitutional compatibility of laws before the Specialist Chamber of the Constitutional Court.

A Supreme Court Panel was also assigned in the case on 16 July 2024, following Haxhi Shala's request for protection of legality in relation to his detention.

Mr. Januzi, Mr. Bahtijari and Haxhi Shala are charged with two counts of obstructing official persons in performing official duties and one count of intimidation during criminal proceedings.

In the case of the *Specialist Prosecutor v. Hysni Gucati and Nasim Haradinaj*, Hysni Gucati and Nasim Haradinaj continued to serve their sentences of four years and three months of imprisonment in a modified form, having been released to Kosovo with conditions on 16 October 2023 and on 12 December 2023, respectively.

On 13 June 2024, the President of the Specialist Chambers issued a final warning to Mr. Haradinaj to abide by all conditions set out in her decision on modification of sentence issued last December. The warning came after having received reports from the Registrar of the Specialist Chambers regarding Mr. Haradinaj's contacts or interviews with the media over the prior few months, without seeking the necessary approval, as mandated in the decision. The President highlighted that Mr. Haradinaj had already been reminded earlier in 2024 about the consequences of violating the President's decision. The President explained that, although the decision could be revoked or modified immediately due to the breaches, she had decided to give Mr. Haradinaj a final warning and made clear that any further breach would lead to his immediate return to the Specialist Chambers detention facilities to serve the remainder of the sentence.

During the reporting period, there were some developments in the case against Dritan Goxhaj, who was arrested in Albania on 31 July 2023 pursuant to a warrant of arrest of the Specialist Chambers for alleged offences against the administration of justice. The arrest was executed by the authorities of Albania following a Specialist

Chambers request for cooperation and assistance. On 18 September 2023, a decision approving Mr. Goxhaj's transfer to the Chambers was issued by a Tirana court. On 10 October 2023, the Court of Appeal in Tirana rejected the transfer and released Mr. Goxhaj without notice and without a written reasoned decision. The written decision was issued five months later, on 18 March 2024. On 9 July 2024, the Albanian Supreme Court dismissed the appeal of the Tirana Prosecutor's Office against the decision of the Appeals Court to deny the transfer of Mr. Goxhaj to the Chambers.

During the six-month reporting period, 1,180 filings and 355 orders and decisions were processed, 453 documents totalling 6,870 pages translated, and 2,057 items disclosed between the parties in all the cases before the Specialist Chambers. A total of 60 hearings took place and were streamed on the website of the Chambers in the three official languages of the court – Albanian, Serbian and English. The recordings thereof are available on the YouTube channel of the Chambers. In all, 34 witnesses provided their testimonies before the Chambers during the reporting period.

There were 169 participating victims in three of the four cases before the Specialist Chambers: 8 in the case against Mr. Mustafa; 8 in the case against Pjetër Shala; and 153 in the case against Mr. Thaçi et al.

There were 236 persons on the publicly available List of Counsel eligible to practise before the Specialist Chambers, of whom 113 were qualified to represent victims. The defence teams consisted of 141 persons, of whom 78 were practising in the *Thaçi et al.* case.

Throughout the reporting period, the Specialist Prosecutor's Office maintained its prosecution of former President Hashim Thaçi and his co-accused. The Specialist Prosecutor's Office also continued to investigate obstruction of justice throughout the reporting period in order to maintain the integrity of proceedings, with a view to prosecuting all who intimidate or interfere with witnesses or provide financial or other support to such criminal offences.

Annexe III

Composition and strength of the police component of the United Nations Interim Administration Mission in Kosovo (as at 14 September 2024)

| <i>Country</i> | <i>Women</i> | <i>Men</i> | <i>Total</i> |
|----------------|--------------|------------|--------------|
| Austria | 1 | – | 1 |
| Canada | – | 1 | 1 |
| Finland | 1 | – | 1 |
| Germany | – | 1 | 1 |
| Hungary | – | 1 | 1 |
| Montenegro | 1 | 1 | 2 |
| Nepal | – | 1 | 1 |
| Slovenia | – | 1 | 1 |
| Total | 3 | 6 | 9 |

Composition and strength of the military liaison component of the United Nations Interim Administration Mission in Kosovo (as at 14 September 2024)

| <i>Country</i> | <i>Women</i> | <i>Men</i> | <i>Total</i> |
|----------------|--------------|------------|--------------|
| Austria | – | 1 | 1 |
| Czechia | – | 1 | 1 |
| Hungary | – | 1 | 1 |
| Moldova | – | 1 | 1 |
| Poland | 1 | 1 | 2 |
| Romania | – | 1 | 1 |
| Slovenia | – | 1 | 1 |
| Türkiye | 1 | – | 1 |
| Total | 2 | 7 | 9 |

Carte

